



Le GAMP
Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places
pour personnes handicapées de grande dépendance

Programmes politiques pour Elections législatives 2010
en matière de handicap de grande dépendance

L'ANAHM (Association Nationale d'Aides aux Handicapés Mentaux) a effectué une synthèse des programmes politiques de principaux partis francophones et flamands pour ce qui concerne le handicap : <http://www.anahm.be/?action=onderdeel&onderdeel=108&titel=Elections+legislatives>

En ligne générale, les questions liées au handicap sont bien présentes dans les programmes politiques, plus particulièrement celles relatives aux compétences fédérales comme l'emploi, la réforme du régime d'allocations et la liaison de l'allocation au bien-être, l'accessibilité, la révision du régime d'incapacité, l'application de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées ratifiée par la Belgique le 2 juillet 2009, l'accès aux soins de santé, etc.

Concernant la grande dépendance et les revendications du GAMP, nous avons comparé, comme par le passé, les programmes du CDH, d'Ecolo, du MR et du PS mais aussi les programmes des petits partis. Ci-après, nous reprenons uniquement ceux qui ont traité du handicap et de la grande dépendance.

CDH. Le chapitre « Agir en urgence pour les adultes et les enfants en grande dépendance » reprend la presque totalité des revendications du GAMP, à savoir la mise en place d'une politique globale et transversale du handicap de grande dépendance ainsi qu'une politique inclusive et non discriminatoire, la mise en place des plans d'action spécifiques pour certains handicaps, l'identification des besoins spécifiques par le biais d'un recensement, l'identification des priorités et l'affectation des moyens nécessaires, le renforcement des conventions INAMI et le soutien des aidants proches. Le soutien des familles fragilisées par la maladie et le handicap est un point important du programme CDH, ainsi que le soutien à la scolarité des enfants dépendants.

Ecolo. Le chapitre spécifique « Soutenir les personnes de grande dépendance et leurs proches » est plus particulièrement consacré à la question des aidants qui maintiennent à domicile leur proche lourdement handicapé. Ecolo envisage plusieurs mesures en faveur des aidants proches et notamment le maintien des droits sociaux et diverses formes de soutien comme la mise à disposition de lieux de répit. Dans une logique d'inclusion, Ecolo plaide aussi pour l'instauration d'une assurance autonomie et pour le renforcement des interventions de l'INAMI auprès des personnes grandement dépendantes, de même que pour des aides dans le milieu de vie par le biais d'équipes ambulatoires et de conventions personnalisés.

MR. Dans le chapitre « Une meilleure prise en charge de la grande dépendance », le MR insiste sur la reconnaissance d'un statut de l'aidant proche et d'une aide financière à l'aidant. De même, le MR plaide pour la mise en place d'une assurance autonomie au niveau fédéral. Le MR insiste aussi sur la définition d'un plan destiné à une meilleure prise en charge du handicap de grande dépendance et sur l'intervention spécifique de l'INAMI afin de permettre l'augmentation du nombre de places destinées aux personnes de grande dépendance. Les sujets liés à la grande dépendance et au statut de l'aidant proche reviennent dans plusieurs autres chapitres du programme.

PS. Au-delà des thèmes généraux communs aux programmes de tous les 4 partis francophones et cités plus haut, nous n'avons pas trouvé dans le programme du PS des propositions de mesures spécifiques à la problématique de la grande dépendance. Néanmoins, nos contacts réguliers avec le PS nous assurent de son intention de poursuivre les politiques spécifiques à la grande dépendance et déjà engagées par le précédent gouvernement, à savoir : donner un statut à l'aidant proche et élargir les conventions INAMI à d'autres populations de grande dépendance comme les personnes avec une lésion cérébrale acquise.

PTB. C'est le seul petit parti qui relie notre cause et demande une augmentation du nombre de places en accueil de jour et hébergement, ainsi qu'une augmentation de 23 % des allocations.